

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

23 Octobre 2020

OBJET : Actualisation du périmètre des astreintes et permanences.

L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-trois Octobre, à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est rassemblé en session ordinaire EN VISIOCONFERENCE, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET,
Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA,
Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,
Maurice DI NOCERA, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO,
Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Roland GIBERTI, Valérie GUARINO, Jean-
Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL,
Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES,
Lucien LIMOUSIN, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY,
Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN,
Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI,
Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-
PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI,
Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA,
Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIT EXCUSÉ :

Richard MALLIE donne procuration à Brigitte DEVESA

ÉTAIT ABSENT :

Jean-Claude FERAUD

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 23 Octobre 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Actualisation du périmètre des astreintes et permanences.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver les mesures relatives au périmètre des astreintes et permanences telles qu'elles figurent en annexe 1.

Le périmètre des astreintes actuellement fixé par délibérations successives, dont la dernière présentée en Assemblée le 24 juillet 2020, doit être mis à jour pour tenir compte des besoins exprimés par les directions et des changements organisationnels.

Il est ajouté au précédent rapport :

- 1 astreinte de décision pour un cadre du service pour la semaine complète (direction sécurité prévention de la délinquance et de la radicalisation).

La dépense sera imputée au chapitre 012 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées